

Reconversion professionnelle après votre carrière sportive



Vous êtes sportif de haut niveau en fin de carrière sportive et vous souhaitez anticiper la seconde partie de votre carrière professionnelle ?

Vous souhaitez être accompagné dans la définition de vos objectifs pour votre reconversion future ?

Uniformalion vous accompagne dans la mise en œuvre de votre projet de reconversion en vous aidant à identifier, construire et financer la formation la mieux adaptée à votre parcours et à vos objectifs.

UNE QUESTION ? UN PROJET ?

Pour toutes questions vis-à-vis de ce projet contactez votre délégation régionale par mail en indiquant en objet « Sportif de Haut-Niveau - demandeur d'emploi » :

- Auvergne-Rhône-Alpes : aduarde@uniformalion.fr
- Ile-de-France : yantoine@uniformalion.fr ou cepidf@uniformalion.fr
- Nouvelle-Aquitaine : aquitaine@uniformalion.fr



uniformalion

VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE + HABITAT SOCIAL + PROTECTION SOCIALE

Sportif de Haut-Niveau
demandeur d'emploi ou étudiant

Types d'accompagnements et de formations éligibles

- Accompagnement à la formalisation du projet professionnel
- Bilan de compétences
- Remise à niveau, formation pré-qualifiante nécessaire au secteur d'activité choisi
- Formation diplômante, qualifiante ou certifiante en fonction du secteur d'activité choisi
- Formation de développement de compétences en fonction du secteur d'activité choisi

Public éligible et conditions de financement

1 > ANCIENNETÉ DU SPORTIF DE HAUT NIVEAU DANS LA FILIÈRE DE HAUT NIVEAU

Le sportif devra fournir une attestation du Directeur Technique National (DTN) ou du Ministère des Sports prouvant une ancienneté de 4 années d'inscription minimum sur les 10 dernières années (2007 à 2017) sur une des listes de la filière de haut-niveau et une sortie de liste de moins de 2 ans (dernière inscription en 2015).

2 > STATUT DU SPORTIF DE HAUT NIVEAU

Le Sportif de Haut-Niveau est demandeur d'emploi ou étudiant (attestation à fournir)

3 > LIEU D'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

- Le lieu de formation, de pré-qualification ou d'accompagnement au projet professionnel)
- ou
- Le club de rattachement du sportif
- ou
- Le lieu d'habitation du sportif, ou le lieu d'inscription à Pôle Emploi ou le lieu de l'étudiant.

doit être rattaché à l'une des trois régions : Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine.

4 > DATE DE FORMATION OU D'ACCOMPAGNEMENT

Les projets éligibles devront se dérouler entre le 1^{er} novembre 2017 et le 30 avril 2019.

5 > PROGRAMME PÉDAGOGIQUE, DEVIS ET LETTRE DE MOTIVATION

Afin de compléter son dossier le sportif devra fournir le programme pédagogique de la formation souhaitée, ainsi que son devis. Le dossier devra être accompagné d'une lettre de motivation type fournie par Uniformalion.

Prise en charge

Uniformalion prend en charge les coûts pédagogiques du projet dans la limite de son barème.

**Dépôt des dossiers avant le démarrage de l'action de formation et au plus tard
le 30 novembre 2018**